

# Agora Corbèsienne

Collectif de Corbès

---

## Commune nouvelle : aubaine et désillusions !

Lorsque nos élus ont envisagé de fondre les communes de Corbès, Saint-Bonnet-de-Salindrinque, Sainte-Croix-de-Caderle et Thoiras dans une nouvelle commune, ils sont allés recueillir l'expérience de leurs homologues de la commune nouvelle de Mont-Lozère-et-Goulet qui les avaient précédés dans cette voie.

Ce retour d'expérience les avait confortés dans leur projet n'y voyant qu'avantages. Comme le montre l'article du Midi Libre du 8 novembre 2023, la réalité peut être très différente. D'autres exemples de "défusion" soulignent qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé.

A posteriori, la balance avantages-inconvénients peut pencher pour certaines communes fondatrices du côté des inconvénients. D'ailleurs, depuis, Saint-Bonnet-de-Salindrinque s'est désolidarisé de cette union de façon anticipée. Cette commune a souhaité ne pas disparaître en tant que collectivité territoriale et conserver son statut de commune à part entière et son autonomie de décision.

La mobilisation du collectif Agora corbésienne rejoint par des citoyens de Thoiras est donc fondée qui demandent à nos représentants d'exposer clairement à leurs électeurs le projet de territoire qui sous-tend cette volonté de les réunir en une seule collectivité et de leur présenter les améliorations de services dont ils pourraient bénéficier au sein de cette commune nouvelle.

Force est de constater que les réponses quand il y en a, sont très floues et peu convaincantes.

On nous rétorque que le travail d'élaboration est à peine commencé et que tout reste à construire. Cependant, les conseils municipaux ont acté officiellement leur accord pour la création d'une commune nouvelle. Le nom est déjà choisi: Val des Cévennes, ainsi que la commune siège : Thoiras.

Les habitants ne sont pas associés, ils risquent de ne l'être qu'au moment où toutes les décisions seront prêtes à être adoptées. Lorsque les

conséquences de la fusion se feront sentir, si elles sont négatives, il sera trop tard. La procédure de "défusion" n'est pas automatique, elle est complexe et longue. Elle passe par une consultation des citoyens pour élire une commission consultative, la décision restant au représentant de l'État.

La logique veut que l'on consulte les électeurs avant la prise de décision plutôt que de les contraindre, le cas échéant, à "détricoter" le dispositif.

Jusqu'à présent nous l'avons réclamé à cor et à cri, en l'état actuel, faute d'avoir une vision claire des conséquences de ce projet, nous **ne pouvons pas le cautionner.**